



PROCÈS-VERBAL

#13

de l'assemblée publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 2 OCTOBRE 2024** à 17 h 30.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Éric Alan Caldwell, président du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, vice-présidente du conseil d'administration

Monsieur Alan DeSousa, membre du conseil d'administration

Madame Gracia Kasoki Katahwa, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Ouellet, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Le May, membre du conseil d'administration

Madame Suzanne Lareau, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Claude Baril, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Éric Alan Caldwell, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que madame Marie-Claude Léonard, directrice générale et madame Nicole N. Barezi, secrétaire corporative. Les membres du conseil d'administration excusent l'absence de monsieur Alex Bottausci à cette assemblée. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 34, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle un (1) intervenant s'adresse aux membres du conseil d'administration, période qui débute à 17 h 48.

À 17 h 51, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

Le nom de l'intervenant ayant posé une question ainsi que le sujet de son intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

La directrice générale fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2024-102 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 OCTOBRE 2024

PROPOSÉ par monsieur Alan DeSousa
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2024-103 APPROUVER LES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 24 JUILLET 2024 ET DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE TENUE LE 4 SEPTEMBRE 2024 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Le May
APPUYÉ par madame Marie-Claude Baril

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier les **PROCÈS-VERBAUX** de l'assemblée extraordinaire tenue le 24 juillet 2024 et de l'assemblée ordinaire tenue le 4 septembre 2024 du conseil d'administration de la Société.

CA-2024-104 AUTORISER LA CESSIION DES DROITS ET OBLIGATIONS D'UN CONTRAT CORPORATION SOLUTIONS MONERIS SERVICES D'UN ACQUÉREUR POUR LES TRANSACTIONS PAR CARTES BANCAIRES 6000006398 RÉSOLUTION CA-2020-191

VU le rapport du directeur exécutif – TI, innovation et transformation

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Catherine Morency
APPUYÉ par madame Marie-Claude Baril

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser la cession, dès le 12 novembre 2024, par la Société de Transport de Montréal, de ses droits et obligations du contrat « Services d'un acquéreur pour les transactions par cartes bancaires » à l'Autorité régionale de transport métropolitain ainsi que du contrat marchand qui en découle, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public 6000006398 et à la soumission produite par l'adjudicataire **CORPORATION SOLUTIONS MONERIS**;

la valeur totale initiale du contrat était de 34 989 647 \$, exempt de taxes (les services financiers des institutions bancaires sont exonérés de taxes). La valeur restante cumulative du contrat est estimée à 25 017 275 \$ pour la période comprise entre la date d'entrée en vigueur de la cession et le 31 janvier 2032

	IMPUTATION
Centre	97160
Compte	594211

CA-2024-105 ADJUGER UN CONTRAT ET AUTORISER UNE RÉSERVE POUR CONTINGENCES LAYER 8 SOLUTIONS INC. SOLUTION DE DÉTECTION ET DE RÉPONSE RÉSEAU 6000030699

VU le rapport du directeur exécutif – TI, innovation et transformation

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Catherine Morency
APPUYÉ par madame Marie-Claude Baril

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU 1° d'adjuger à la firme **LAYER 8 SOLUTIONS INC.**, un contrat pour une solution de détection et de réponse réseau (NDR), pour la période du 2 octobre 2024 au 1^{er} octobre 2027, au montant de **1 369 151,70 \$**, plus les taxes de **205 030,47 \$**;
- 2° d'autoriser une enveloppe supplémentaire pour les ajustements de prix liés à l'IPC, au montant de **24 967,48 \$**, plus les taxes de **3 738,88 \$**;
- 3° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 602 888,53 \$** toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public et à la soumission produite par l'adjudicataire (6000030699).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2
Centre	-	39730
Compte	551590	551590
Ordre interne	M56526	-

CA-2024-106 ADJUGER UN CONTRAT ET AUTORISER UNE RÉSERVE POUR CONTINGENCES
STRATÉGIE ORGANISATION ET MÉTHODE SOM INC.
SERVICES PROFESSIONNELS ET D'ACQUISITION POUR UNE SOLUTION VOIX DU
CLIENT
6000031121

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, livraison du service et expérience client
VU le rapport du directeur exécutif – TI, innovation et transformation

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Catherine Morency
APPUYÉ par madame Marie-Claude Baril

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU 1° d'adjuger à la firme **STRATÉGIE ORGANISATION ET MÉTHODE SOM INC.**, un contrat de services professionnels et d'acquisition pour une solution voix du client, pour la période du 7 octobre 2024 au 6 octobre 2027, au montant de **589 212,61 \$** plus les taxes de **88 234,59 \$**;
- 2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum de **677 447,20 \$** toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public et à la soumission produite par l'adjudicataire (6000031121).

	IMPUTATION
Centre	38400
Compte	551530
Ordre interne	6028

CA-2024-107 ADJUGER UN CONTRAT
TALSOM INC.
SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT EN DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL ET EN
GESTION DU CHANGEMENT
6000029168

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, livraison du service et expérience client

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Marie-Claude Baril
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU 1° d'adjuger à **TALSOM INC.** un contrat pour des services d'accompagnement en développement organisationnel et en gestion du changement, pour la période du 2 octobre 2024 au 1^{er} octobre 2027, au montant de **505 850,00 \$**, plus les taxes de **75 751,04 \$**;

2° d'autoriser une enveloppe supplémentaire pour les ajustements de prix liés à l'IPC, au montant de **15 635,32 \$**, plus les taxes de **2 341,39 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **599 577,74 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000029168).

	IMPUTATION
Centre	47000
Compte	551590

CA-2024-108 OCTROYER UN CONTRAT
DR ALPHONSE MONTMINY
SERVICES PROFESSIONNELS À TITRE DE MÉDECIN CONSULTANT POUR LE BUREAU
DE SANTÉ
6000032535

VU le rapport du directeur général adjoint – Stratégies, relations partenaires et communications

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Marie-Claude Baril
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'octroyer à **DR ALPHONSE MONTMINY**, un contrat de services professionnels à titre de médecin consultant pour le bureau de santé, pour la période du 5 octobre 2024 au 4 octobre 2026, au montant de **652 960,00 \$**, plus les taxes de **97 780,76 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **750 740,76 \$** toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du contrat de services professionnels à titre de médecin consultant pour le bureau de santé (6000032535).

	IMPUTATION
Centre	37420
Compte	551310

CA-2024-109 AUTORISER UNE SEPTIÈME ENTENTE ET UNE ENVELOPPE BUDGÉTAIRE
LA CORPORATION CADILLAC FAIRVIEW LIMITÉE ET CF FPC REC INC.
CONVENTION DE SERVITUDE DU TERMINUS FAIRVIEW
6000035352
RÉSOLUTIONS CA-1992-146, CA-2010-368, CA-2014-227, CA-2016-342, CA-2018-178 CA-
2020-169 ET CA-2022-117

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et entretien

VU le rapport de la directrice exécutive - Planification, livraison du service et expérience client

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ouellet
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'autoriser une septième entente entre la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») et **LA CORPORATION CADILLAC FAIRVIEW LIMITÉE** et **CF FPC REC INC.** (ci-après collectivement « Fairview ») (dans les droits de LOCATION FAIRVIEW POINTE-CLAIRE INC.) afin de prolonger le terme de la servitude du Terminus Fairview situé au 6801, Transcanadienne, pour une période de deux (2) ans débutant le 1^{er} décembre 2024 et se terminant le 30 novembre 2026, pour un montant de **402 520,56 \$**, plus les taxes de **60 277,45 \$**;

2° d'autoriser une enveloppe budgétaire au montant de **776 613,56 \$**, plus les taxes de **116 297,88 \$**, pour les frais d'exploitation liés au Terminus Fairview pendant le terme prolongé de la servitude, comprenant des services de surveillance, d'entretien ménager et d'extermination, devant être effectués par Fairview;

- 3° d'autoriser une enveloppe budgétaire au montant de **115 000,00 \$**, plus les taxes de **17 221,25 \$**, pour tous travaux de réparation du Terminus Fairview qui pourraient être nécessaires pendant le terme prolongé de la servitude, travaux devant être effectués par Fairview;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 487 930,71 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans l'entente. (6000032352).

	IMPUTATION
Centre	97406
Compte	573110

CA-2024-110 DÉCRÉTER L'ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL, DE GRÉ À GRÉ OU PAR EXPROPRIATION, DES PARTIES DE L'IMMEUBLES REQUIS DANS LE CADRE DU PROJET DU PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE DU MÉTRO DE MONTRÉAL
RÉSOLUTION CA-2023-009

VU le rapport de la première directrice principale - Prolongement et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Suzanne Lareau
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° de décréter l'acquisition par la Société de transport de Montréal, de gré à gré ou par expropriation, des parties de l'immeuble requis dans le cadre du projet du prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal, lesquels sont identifiés à l'annexe A jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

le tout en contrepartie d'indemnités à verser en fonction notamment d'évaluations effectuées par un évaluateur agréé ou déterminées par le Tribunal administratif du Québec en l'absence d'entente entre les parties concernées.

- 2° d'autoriser la directrice de projets principale - Interfaces municipales et commerciales à donner toute autorisation ou à effectuer toute demande nécessaire pour donner effet à la présente recommandation.

	IMPUTATION
Règlement d'emprunt	R-177-4

CA-2024-111 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

de lever la séance à 18 h 00.

Les résolutions CA-2024-102 à CA-2024-111 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**

Secrétaire corporative

Eric Alan Caldwell
Signé avec ConsignO Cloud (13/11/2024)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Nicole Barezi
Signé avec ConsignO Cloud (07/11/2024)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

ÉRIC ALAN CALDWELL

NICOLE N. BAREZI

ANNEXE A
PÉRIODE DE QUESTIONS
ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE
LE MERCREDI 2 OCTOBRE 2024 À 17 h 30

INTERVENANT PRÉSENT À L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

NOM

SUJET DE L'INTERVENTION

QUESTION 1

La question de monsieur Ranger concerne le parcours de l'autobus 747.

Cette ligne circule entre l'aéroport YUL Montréal-Trudeau et la Gare d'autocars de Montréal (station Berri-UQAM). Elle dessert également la station Lionel-Groulx. Monsieur Ranger explique que l'arrêt est situé sur l'avenue Atwater et constitue le point de chute pour plusieurs autobus. Arrivé à l'intersection d'Atwater et René-Lévesque, l'autobus 747 effectue un virage à gauche pour se rendre à la prochaine intersection pour atteindre le métro Lionel Groulx. Ce trajet selon lui n'est pas optimal et crée de l'achalandage parce que de nombreux autobus y circulent. Monsieur Ranger propose un nouveau trajet en effectuant un virage à droite.

En terminant, il souhaite faire part d'un commentaire au sujet de la qualité du service des chauffeurs. Ce dernier reconnaît que l'ensemble des chauffeurs offrent un service remarquable. Cependant, certains chauffeurs n'adoptent un comportement répondant aux standards d'une prestation d'un service pour satisfaire les besoins et les attentes des usagers, il veut savoir ce qui est prévu à cet effet.

Le Président

Le président invite madame Marie-Claude Léonard, directrice générale à donner des éléments de réponses.

Madame Léonard indique à monsieur Ranger que la suggestion sera acheminée au secteur concerné afin qu'un suivi soit effectué par l'équipe de la Planification et développement des réseaux.

Quant à son commentaire, le président le remercie. Il est lui-même un usager du transport collectif et expérimente l'excellence en qualité de service des chauffeurs. La STM a entrepris un virage stratégique misant sur l'amélioration de l'expérience client.

Monsieur Ranger peut directement communiquer avec le service à la clientèle pour rapporter toutes situations visant la prestation d'un service reçu de la part d'un employé, ajoute madame Léonard.
